

PV du Conseil Municipal

Du mercredi 4 mars 2015 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
ESTADIEU Thibault	x		
MIALET Jean-Christophe		x	GAVALDA Roland
BARTHEZ Isabelle	x		
GUILLOT Marie-Hélène	x		
GAVALDA Roland	x		
MARTINEZ Marylin	x		
COMBES Pierre	x		
GRANIER Jacqueline	x		
AZAIS Mickaël	x		
COUFFIGNAL Bernadette	x		
GOS Claude		x	COUFFIGNAL Bernadette
AZAIS Bérengère	x		
CROS Francis	x		
BARTHEZ Christine	x		
SENEGAS Didier	x		

- désignation secrétaire de séance : **MARTINEZ Maryline**

Finances

- Approbation des comptes de gestion 2014

- M 14 :	
- section de fonctionnement	
- recettes	2 940 287.25 €
- dépenses	2 489 366.18 €
excédent de	450 921.07 €
- section d'investissement	
- recettes	1 593 912.68 €
- dépenses	1 114 073.07 €
excédent de	479 839.61 €

Vote : *pour : 15* *contre : 0* *abstentions : 0*

- M 49 :	
- section de fonctionnement	
- recettes	521 408.07 €
- dépenses	484 362.37 €
excédent de	37 045.70 €
- section d'investissement	
- recettes	409 271.55 €
- dépenses	286 408.35 €
excédent de	122 863.20 €

Vote : *pour : 15* *contre : 0* *abstentions : 0*

- VVF :	
- section de fonctionnement	
- recettes	16 995.11 €
- dépenses	16 995.11 €
	0 €
- section d'investissement	
- recettes	47 647.74 €
- dépenses	56 348.92 €
Déficit de	8 701.18 €

Vote : *pour : 15* *contre : 0* *abstentions : 0*

- Approbation des comptes administratifs année 2014

* M 14

- section de fonctionnement	
- recettes	2 940 287.25 €
- dépenses	2 489 366.18 €
excédent de	450 921.07 €
- section d'investissement	
- recettes	1 593 912.68 €
- dépenses	1 114 073.07 €
excédent de	479 839.61 €
- résultat de l'exercice 2014 excédent	930 760.68 €
Report déficit 2013	- 737 756.90 €
Résultat de clôture Investissement 2014 :	- 257 917.29 €
Reste à réaliser (dépenses – recettes)	- 585 053.00 €
Resultat définitif :	- 392 049,22 €

affectation des résultats

- investissement article 001 déficit reporté	257 917.29 €
- article 1068	450 921.78 €

Vote : pour : 11

contre : 3

abstentions : 0

Christine BARTHEZ : - la subvention de la commune au CCAS ne figure pas dans la catégorie « Social ».

- les salaires ne devraient pas être globalisés.

Didier SENEGAS : je m'étonne d'une telle augmentation pour le téléphone du CLSH.

Thibault ESTADIEU : nous avons installé une ligne à part pour ne plus déranger la maternelle car les deux lignes étaient jumelées.

Christine BARTHEZ : 1000 € d'écart pour un poste supplémentaire de MNS nous paraît peu.

Francis CROS : les 150.000 € de la Maison de Retraite auraient dû être comptabilisés en investissement et non en fonctionnement, la marge aurait été supérieure.

Thibault ESTADIEU : la subvention versée à la Maison de Retraite est une subvention de fonctionnement. La Maison de Retraite l'utilise comme elle l'entend soit en fonctionnement soit en investissement.

Christine BARTHEZ : il n'est pas possible de subventionner la Maison de Retraite en fonctionnement, je vous l'avais dit.

Christine BARTHEZ : vous devez supprimer la recette de la vente de l'EPAF dans les restes à réaliser du compte administratif. En fait si l'on enlève les 400.000 €, le résultat de clôture est de -392.049 € au lieu de + 7950 €.

Thibault ESTADIEU : oui, nous avons envisagé de la supprimer au budget 2015 et si cela ne pose pas de problème à la Trésorerie de ST PONS, nous l'enlèverons du compte administratif.

Francis CROS : de toute façon, si vous ne l'enlevez pas au compte administratif nous serons méchants.

Didier SENEGAS : je remarque que les charges de personnel ne baissent pas malgré le départ de Christine.

Thibault ESTADIEU : les charges de personnel ne baissent pas mais nous avons pu mettre en place les TAP, un maître nageur supplémentaire à la piscine et l'animatrice sportive est revenue de congé maternité.

Thibault ESTADIEU : nous devons faire des économies en fonctionnement. Une commission de travail est prévue pour réfléchir sur les pistes à suivre afin de parvenir à réduire les dépenses de fonctionnement si possible à hauteur de 150.000 €. Je vous propose de vous joindre à cette commission.

Francis CROS : non merci, ce travail incombe à la majorité.

Thibault ESTADIEU : l'augmentation des dépenses de charges de personnel est aussi due à la mise en place des TAP, au congé maladie.

*** M 49**

- section de fonctionnement	
- recettes	521 408.07 €
- dépenses	484 362.37 €
excédent de	37 045.70 €
- section d'investissement	
- recettes	409 271.55 €
- dépenses	286 408.35 €
excédent de	122 863.20 €
- résultat de l'exercice 2014 excédent	159 908.90 €
report exercice 2013 (fonctionnement)	0.68 €
report exercice 2013 (investissement)	97 124.71 €
total	257 034.29 €
reste à réaliser (dépenses – recettes)	- 241 993.00 €
- résultat définitif	15 041.29 €

affectation des résultats

- investissement article 001 excédent reporté	219 987.91 €
- article 1068 Affectation	37 046.38 €

Vote : pour : 11

contre : 3

abstentions : 0

Thibault ESTADIEU : le schéma directeur d'assainissement nous a été présenté cet après-midi, il est donc dans sa phase finale.

- le montant pour la création d'une nouvelle station d'épuration s'élève entre 1.200.000 € à 1.800.000 € selon les choix retenus.

- le montant des travaux pour les réseaux s'élève à 500.000 € pour la 1^{ère} tranche.

Francis CROS : il faudrait changer la position de la station d'épuration car elle est en zone inondable. Le CG34 ne souhaite plus financer des installations dans les zones inondables pour éviter de financer à nouveau une installation qui serait emportée par les inondations.

Didier SENEGAS : avez-vous suffisamment de terrain pour la nouvelle station ? notamment pour la mise en place d'un filtre par lagunage.

Thibault ESTADIEU : le lagunage n'est pas possible car la zone est inondable. Il sera de toute façon nécessaire de faire une acquisition foncière.

Il a été envisagé de la déplacer dans la zone artisanale mais le coût de construction serait supérieur.

*** VVF**

- section de fonctionnement	
- recettes	16 995.11 €
- dépenses	16 995.11 €
	0 €
- section d'investissement	
- recettes	47 647.74 €
- dépenses	56 348.92 €
Déficit de	8 701.18 €
- report exercice 2013 (investissement)	11 550.82 €
- reste à réaliser (dépenses – recettes)	0,00 €
- résultat de clôture cumulé	2 849.64 €
- pas d'affectation des résultats	

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

- Demande de subvention à la CCMHL Programme « Fonds de Concours »

1- Acquisition Véhicule « Espaces Verts »

La Commune souhaite acquérir un nouveau véhicule en remplacement du Kangoo pour les espaces verts, le choix se porterait sur un DACIA DOCKER Van pour un montant de : 11 519.04 €HT.

La CCMHL peut être sollicitée dans le cadre des « Fonds de Concours ».

Je vous demande donc d'approuver :

- le plan de financement :

- CCMHL	50%	5 759.52 €HT
- Commune	50%	5 759.52 €HT

- de m'autoriser à solliciter l'aide de la CCMHL dans le cadre du programme « Fonds de Concours »

- de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

GROUPEMENT DE COMMANDE

- Hérault Energie

A partir de janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité des tarifs jaunes disparaissent.

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Je vous demande donc l'autorisation :

- d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés ».
- de signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Au Président d'HERAULT ENERGIES, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune, (la communauté, le syndicat...) sera partie prenante,

- de transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.
- de donner mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune, (la communauté, le syndicat...) sera partie prenante,

De s'engager à régler les sommes dues au titre des accords-cadres et marchés subséquents dont la commune (la communauté, le syndicat...) sera partie prenante et à les inscrire préalablement à son budget.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

DIVERS

- Convention EDF de servitude de submersion:

Dans le cadre des travaux sur le barrage de la raviège afin d'évacuer une crue millénale sans dépasser la cote des plus hautes eaux, qui a été portée de 663m à 663.50m du nivellement général de la France.

Dans sa majeure partie, la retenue de la Raviège a été bornée, en 1957, à la cote 664, au-delà de la nouvelle cote de plus hautes eaux. Cependant EDF a constaté que certains terrains riverains, appartenant à des propriétaires tiers, se trouvent en deçà de la cote 663.50 et qu'ils sont donc susceptibles d'être submergés en cas de crue.

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées BC 13 et 14 concernées par cette éventualité.

EDF nous demande de régulariser cette situation par une convention de servitude de submersion.

Je vous demande donc l'autorisation :

De signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- Convention ERDF de servitude:

ERDF va implanter sur la parcelle communale cadastrée AV 122 (Entrée du Cimetière) un poste de transformation et ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité pour une surface de 3.8m².

Pour cela il est nécessaire de signer une convention de servitude.

Je vous demande donc l'autorisation :

De signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

DIVERS :

Francis CROS : en 2015, les travaux du Pont de l'Agoût débiteront après la saison estivale car ces travaux nécessitent sa fermeture pendant plusieurs mois.

Thibault ESTADIEU : à l'occasion de ces travaux, nous avons prévu de reprendre le réseau AEP sur cet ouvrage.

Didier SENEGAS : concernant l'affichage du PV et du compte-rendu, nous avons remarqué qu'il y a une différence entre les panneaux d'affichage (PV) et le site Internet (compte-rendu). Nous vous demandons une cohérence entre ces deux affichages.

Didier SENEGAS : sur le dernier PV ne figure pas ma remarque concernant la garantie décennale des auto-entrepreneurs qui travaillent pour le compte de la commune.

Didier SENEGAS : il m'a été rapporté que Madame Jacqueline GRANIER en arrêt maladie a été vue dans un UNIMOG lors du déneigement. Qu'elle est la responsabilité du Maire dans ce cas précis ?

Thibault ESTADIEU : les véhicules sont assurés pour le personnel communal et pour les élus à priori. On se renseignera auprès de GROUPAMA pour avoir confirmation.

Didier SENEGAS : je vous signale le problème de propreté à la salle des fêtes avec les chiens errants.

Thibault ESTADIEU : nous avons eu recours plusieurs fois à la fourrière mais il est difficile de les prendre sur le fait.